



Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2010

Publication : 12/04/2010

EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 Mars 2010

DOSSIER N° 13 :  
LABCDEFG – OCTROI  
SUBVENTION 2010

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 30 Mars 2010

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, MME RAUZY, M. PRIGENT, MME CAZAURANG, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAudeau, M. FARGEON, M. PASCAL, M. BARRIER, MME MACERON, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX

Excusés avec procuration : MME LECLAIRE (à MME MANDARD), MME SALIN (à M. VALMIER), M. JALABERT (à M. PRIGENT), MME TRAORE (à MME CAZAURANG), MME ROCHARD (à M. PRIKHODKO)

Absent :

Secrétaire : M. BLADOU

**DOSSIER N° 13 : LABCDEFG – OCTROI SUBVENTION 2010**

RAPPORTEUR : MME CAZABONNE-DINIER

Dans la cadre de sa politique de la ville, la commune du BOUSCAT apporte son soutien aux partenaires dont les actions sont retenues au Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) signé entre l'Etat, la Communauté Urbaine de BORDEAUX et la ville pour le quartier Lyautey Champ de Courses. Ainsi, la ville est engagée depuis plusieurs années avec l'association LABCDEFG pour les actions qu'elle mène sur le quartier CUCS dans les champs de l'animation et du cadre de vie, en matière de parentalité et de réussite éducative, et au regard de l'insertion sociale et professionnelle

Pour l'année 2010, je vous propose :

- ❖ d'octroyer une subvention à LABCDEFG de :  
27 200 euros, pour ses interventions sur le quartier CUCS, se décomposant comme suit :
  - aide au fonctionnement général de l'association et aux activités CUCS : 9 200 euros,
  - financement du poste de responsable de l'association, animateur socio-culturel : 16 000 euros,
  - financement du poste d'adulte-relais : 2 000 euros en complément de l'aide de l'Etat,
- ❖ et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat correspondante

Cette proposition est approuvée à la MAJORITE :

30 voix POUR

5 ABSTENTIONS (MME DE PONCHEVILLE, M. ASSERAY, M. PASCAL, MME DESON, M. BARRIER)

Fait et délibéré le 30 Mars 2010

LE MAIRE,



Patrick BOBET



PROJET  
CONVENTION DE PARTENARIAT

VILLE DU BOUSCAT

ASSOCIATION « LABCDEFG »

1<sup>ER</sup> JANVIER 2010 – 31 DECEMBRE 2010

**CONVENTION**  
**VILLE DU BOUSCAT**  
**ASSOCIATION « L'ABCDEFG »**

**PREAMBULE :**

Dans le cadre de sa politique de la ville et du contrat urbain de cohésion sociale, la ville du Bouscat a décidé d'associer des structures associatives à la mise en œuvre de sa convention territoriale, créant ainsi une synergie et une complémentarité entre les structures municipales et les structures associatives existantes et à venir

Par l'action concertée entre la commune et les acteurs institutionnels du contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération bordelaise, il est apparu indispensable d'assurer, par des mesures d'accompagnement, la pérennité des structures associatives travaillant sur le quartier Lyautey-Champ de Courses.

Diverses conventions successives ont été signées entre l'association L'ABCDEFG et la Ville, pour prendre en compte les actions réalisées par l'association et intégrées au contrat temps libre jeunes, puis au Contrat Enfance Jeunesse et au CUCS.

Il est convenu d'établir une nouvelle convention pour l'année 2010, afin d'intégrer les évolutions du projet associatif de L'ABCDEFG dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), dont l'échéance fixée au 31 décembre 2009 a été prorogée par l'Etat au 31 décembre 2010.

LA PRESENTE CONVENTION EST CONCLUE

**ENTRE :**

La Ville du BOUSCAT, représentée par son Maire, Monsieur Patrick BOBET

D'UNE PART

**ET :**

L'association L'ABCDEFG, représentée par sa Présidente, Madame Françoise DAVID

D'AUTRE PART

**ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La ville du BOUSCAT apporte son soutien aux opérateurs qui conduisent des actions s'inscrivant dans les programmes nationaux et locaux de la politique de la ville (contrat urbain de cohésion sociale), ayant pour objectif le cadre et la qualité de vie des habitants.

La convention de partenariat avec L'ABCDEFG est reconduite afin de :

- accompagner et poursuivre le développement des activités de l'association sur le territoire du quartier du Champ de Courses-Lyautey, notamment grâce à l'intervention du responsable de l'association - animateur socioculturel et de l'adulte relais,
- contribuer au développement des activités de l'association,
- renforcer les moyens locaux sur le territoire prioritaire du CUCS.

Ainsi, l'association s'engage à poursuivre ses actions sur le quartier Lyautey-Champ de Courses, parmi lesquelles :

- les actions dans le domaine de la parentalité et de la réussite éducative, de l'insertion sociale et professionnelle des résidents, de l'animation et du cadre de vie,
- des permanences d'accueil par les bénévoles de l'association, le responsable de l'association - animateur socio culturel et l'adulte relais,
- la « pause-café »,
- des ateliers créatifs et récréatifs en direction des enfants et de leurs parents : cuisine, couture, goûters, contes, masques, déguisements, décorations, dessins, jardinage, majorettes, calligraphie...
- des ateliers d'initiation à l'informatique et multimédias,
- des sorties familiales,
- des manifestations festives : Carnaval, halloween, fête de quartier, fête de Noël... et la participation aux manifestations organisées sur le territoire communal : Téléthon, fête de la musique...
- la coanimation du comité de pilotage opérationnel avec la ville du BOUSCAT chargé de proposer des orientations au Conseil d'Administration et l'animation des groupes thématiques du CUCS réunissant les partenaires institutionnels et associatifs locaux,

Les animations initiées par « L' ABCDEFG » visent à développer le lien social dans ce quartier et à dynamiser la mobilisation parentale. Elles s'organisent en collaboration avec les autres partenaires du CUCS : CAF, MDSI, Bailleur Social, Services Municipaux et autres associations d'animation et de prévention.

La ville s'engage à apporter son soutien aux actions retenues en mettant notamment à disposition de l'association des locaux et des équipements

## **ARTICLE 2 : DUREE**

La présente convention est conclue pour une durée d'un an : du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Elle pourra être reconduite après négociation entre les parties, par reconduction expresse.

La dissolution et la cessation d'activité de l'association, son changement d'objet au regard de ses engagements définis ci-dessous, rendraient immédiatement caduque la présente convention.

## **ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION**

Pour l'année 2010, l'association s'engage à poursuivre et développer les actions décrites ci-dessus. Elle devra fournir à la commune du Bouscat les pièces suivantes à l'appui de sa demande de subvention :

- budget prévisionnel détaillé en dépenses et recettes,
- bilan des actions de l'association,
- état détaillé des frais de personnels,
- comptes de résultats.

L'association devra :

- présenter à la ville du BOUSCAT une proposition d'occupation de l'ESPACE SOCIAL du quartier, en vue de l'établissement du planning général des locaux, établi en concertation, trimestriellement, entre la Ville et l'Association et validé par le Comité de Pilotage Opérationnel,

- participer à toutes les instances de concertation et/ou de bilan auxquelles elle sera invitée au titre du CUCS, du Contrat Enfance Jeunesse et toute autre instance touchant à la

politique de la ville. Elle s'engage à fournir tous les documents justificatifs de son activité (bilans et autres pièces comptables, comptes rendus d'activités, prévisionnels...) exigés pour le bon fonctionnement de ces instances

- conformément aux statuts votés en Assemblée Générale Extraordinaire du 27 novembre 2008, convier les représentants des partenaires institutionnels ayant voix consultative, à siéger à chaque Conseil d'Administration.
- Coanimer avec la ville du BOUSCAT le comité de pilotage opérationnel, qui se réunira une fois par trimestre, composé de représentants des partenaires institutionnels et habilité à faire des propositions au Conseil d'Administration de l'association,
- Coanimer les groupes thématiques décidés en comité de pilotage opérationnel et constitués de l'ensemble des intervenants concernés.
- en qualité de principal occupant de l'ESPACE SOCIAL, garantir la bonne application du planning d'occupation des locaux, dès lors qu'il est validé par le Comité de Pilotage et le bon usage des locaux par l'ensemble des occupants, à saisir la ville du BOUSCAT de toute difficulté liée à l'occupation partagée des locaux.
- s'assurer en qualité d'occupant principal des locaux prêtés et pour l'ensemble de son activité et à en produire le justificatif annuel à la ville du BOUSCAT.

#### **ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DE LA VILLE**

La ville s'engage à inclure l'association dans toutes les réflexions liées à la politique de la ville et au CUCS sur le quartier Lyautey-Champ de Courses.

Pour l'année 2010, la ville apporte son soutien à l'association au titre des actions sur le Quartier Lyautey-Champ de Courses. Le montant de la subvention est fixé par délibération du conseil municipal prise après présentation des comptes de l'année écoulée et des projets de l'année.

La ville s'engage à mettre à disposition de l'association les locaux de l'ESPACE SOCIAL du quartier Lyautey - Champ de Courses d'une superficie de 144,40 m<sup>2</sup> situé au rez-de-chaussée du bâtiment Hyères 136, route du Médoc 33110 LE BOUSCAT, à compter du 15 février 2009 en qualité d'occupant principal, sur la base des besoins d'occupation figurant aux plannings trimestriels, tel que prévu à l'article 2. Elle met également à disposition de l'association pour ses ateliers jardinage, l'espace extérieur attenant au local d'une superficie de 320 m<sup>2</sup>.

Descriptif de l'ESPACE SOCIAL .

- un accueil général muni d'une banque d'accueil et de présentoirs, permettant d'assurer une bonne orientation du public,
- un bureau équipé pour les besoins de l'association : direction – animation socioculturelle, travail de l'adulte relais,
- un bureau équipé pour les permanences institutionnelles et autres intervenants oeuvrant sur le quartier (services municipaux, CAF, MDSI, Mission Locale, PLIE...),
- deux salles d'activités polyvalentes, séparées par une cloison amovible permettant un usage varié, équipées de tables pliantes et stockables,
- un atelier multimédia, équipé de 6 postes informatiques et d'une imprimante, en accès libre ou en atelier dirigé, selon projet validé par le comité de pilotage et planification,
- une salle équipée permettant de mener des ateliers cuisine avec les résidents,
- des sanitaires handicapés,
- un espace de rangement.

Les locaux sont mis à disposition gratuitement par la Ville. Leur valeur locative annuelle, sur la base de l'estimation des domaines du 8 juillet 2008 est fixée à dix sept mille euros (17 000 euros)

Un inventaire des équipements mis à disposition a été établi, par la Ville, à l'ouverture de l'ESPACE SOCIAL.

La ville du BOUSCAT prend à sa charge les abonnements et consommations (eau, électricité, téléphone, internet...) de l'ensemble des locaux partagés, ainsi que l'entretien courant (dont produits d'entretien et d'hygiène) et la maintenance des équipements.

#### **ARTICLE 5 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - versement**

Conformément à l'article 3 § 2, le conseil municipal du Bouscat délibère pour fixer le montant de la subvention à attribuer à l'association pour l'exercice en cours. La dépense est inscrite au budget primitif. Cette subvention tient compte des engagements pris dans le cadre du CUCS et se décompose comme suit :

- o aide au fonctionnement général de l'association,
- o aide au financement du poste de responsable -animateur socioculturel,
- o aide au financement du poste de l'adulte relais,
- o participation aux animations, pauses café, espace de paroles, actions de médiation, fêtes diverses, sorties familiales

#### **ARTICLE 5 : FIN DE LA PRESENTE CONVENTION**

Il peut être mis fin à la présente convention avant son terme, en cas d'inexécution des obligations de l'association, sous réserve d'une notification par lettre recommandée, en respectant un préavis de 6 mois. Il pourra également y être mis fin, par dissolution de l'association. La fin de la convention annule tacitement la mise à disposition des locaux.

Fait au Bouscat le 30 mars 2010.

Pour la Ville du Bouscat,  
Le Maire,

Pour l'association L'ABCDEF, G,  
La Présidente

Patrick BOBET

Françoise DAVID